

## DELIBERATION CFVU-083-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;  
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 03 juillet 2023**

**Objet de la délibération : Modification du DIU « Étude et prise en charge des conduites suicidaires »**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 12 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La modification du DIU « Étude et prise en charge des conduites suicidaires » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services

Didier BOUQUET

Signé le 20 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023**

## Fiche maquette de formation CFVU

**UFR ou structure : UFR Santé**  
**Avis favorable du Conseil d'UFR du : 14 juin 2023**  
**Passage à la CFVU du : 12 juillet 2023**  
**Rentrée universitaire : 2023-2024**

**Formation concernée :  
 DIU Etude et prise en charge des conduites suicidaires**

**Création de maquette**

**Modification de maquette**

**Nature des modifications :**

**Structure :**

Création ou modification ou déplacement d'UE / EC

Changement d'ECTS

Mise en place ou retrait de parcours

**Modalités de contrôle des connaissances :**

Modification des conditions de validation

Modification de coefficient(s)

Modification d'épreuve(s) (nature, durée ...)

**Charges d'enseignement :**

Modification du volume horaire

Mutualisation ou démutualisation

Incidence financière

(joindre un argumentaire)

**Avis et remarques éventuelles du SMAF :**

**Détail des modifications à compléter sur la page suivante :**

		<b>Avis</b> Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis du SMAF	Tableau de modélisation		<b>En date du : 3 juillet 2023</b>
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		<b>En date du : 14 juin 2023</b>
Avis de la CFVU	Maquette complète		<b>En date du : 12 Juillet 2023</b>
Avis du CA	Maquette complète		<b>En date du : Juillet 2023</b>

Reçu aux services centraux le .....

**Projet version du :**

## Identification

### § COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : SANTE  
 Contact : Giovanni PETIT  
 Téléphone : 0241735947  
 E-mail : giovanni.petit@univ-angers.fr

### § AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

UFR Nantes  
 UFR Brest

### § PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Co-certificateurs	Etablissement	N° Siret	Site internet
	Université de Brest	19290346600014	<a href="https://nouveau.univ-brest.fr/formation-continue-alternance/sites/formation-continue-alternance.nouveau.univ-brest.fr/files/2021-11/fcs_diu_etude_conduites_suicidaires_-_fiche_formation.pdf">https://nouveau.univ-brest.fr/formation-continue-alternance/sites/formation-continue-alternance.nouveau.univ-brest.fr/files/2021-11/fcs_diu_etude_conduites_suicidaires_-_fiche_formation.pdf</a>
	Université de Rennes	19350936100013	<a href="https://formations.univ-rennes.fr/diplome-inter-universitaire-etude-et-prise-en-charge-des-conduites-suicidaires">https://formations.univ-rennes.fr/diplome-inter-universitaire-etude-et-prise-en-charge-des-conduites-suicidaires</a>

§ **MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :**

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	X
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr GOHIER BENEDICTE	ANGERS	PUPH	<a href="tel:02.41.35.32.43">02.41.35.32.43</a>	begohier@chu-angers.fr
Pr SAUVAGET ANNE	NANTES	PUPH	02 40 84 63 95	anne.sauvaget@chu-nantes.fr
Dr GUITTENY MARIE	NANTES	PH	02 40 84 61 16	marie.guitteny@chu-nantes.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2023/2024  
Début des cours : Novembre 2023

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Angers et Nantes

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
ANGERS	PETIT Giovanni Giovanni.petit@univ-angers.fr	CAHEN Sandy Sandy.cahen@univ-angers.fr
NANTES		FC Nantes - pôle Santé 10 rue BIAS BP 61112 44035 Nantes Tél : 02 40 48 47 47

## Contexte / Opportunité / Originalité

### Historique

Ce DIU appréhende la question du suicide et des **comportements suicidaires** à travers différentes grilles de lecture : épidémiologique, clinique, thérapeutique, sociologique, culturelle.

Il a pour objectif de développer des compétences dans le **repérage** et l'**évaluation** du potentiel suicidaire.

Près de 10 000 personnes se suicident chaque année en France, près de 200 000 font une tentative de suicide. Le suicide est la seconde cause de mortalité après les accidents de la route chez les 15- 24 ans. Le taux de suicide en France est supérieur à la moyenne européenne et représente un problème de santé publique.

Il devient donc aujourd'hui plus que nécessaire de former les professionnels en contact avec les personnes à risque et susciter des réseaux de recherche et de soins.

### Etude de la concurrence

Il existe un DU Suicidologie : Comprendre, évaluer et prévenir le risque suicidaire chez l'adolescent et l'adulte porté par Paris Cité.

Notre DIU reste toutefois le seul consacré à ce thème dans le Grand Ouest et sur le reste de la France hors Paris.

## Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

### § STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue						
Formation Initiale						

## § CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	1996	Octobre 2020	Juin 2023
Date de passage du CFVU			
Date de passage au CA			

## Modalités d'accès au diplôme

### Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale       Formation Continue  
 Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)  
 Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

### Code NAF

Code NAF : 331

Code NSF : 331

Formacode :

42879 *Risque Psychosocial*

43048 *Psychiatrie*

**Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)**

**Salarié / Etudiants**

**Pr  requis n cessaire**

- D.E.S de m decine du travail
- Master sp cialis  en sant  des arm es
- D.E.S.C de m decine d'urgence
- D.E.S de gyn cologie obst trique
- D.E de Docteur en m decine/D.E.S de m decine g n rale ou en cours de formation (Etudiant-e-s inscrits en 3e cycle des  tudes m dicales,   partir de la 2 me ann e socle)
- D.E de Docteur v t rinaire
- D.E de Sage-femme
- Master 2 de psychologie clinique
- D.E d'Infirmier en Pratique Avanc e
- D.E d'Infirmier
- DU Case management
- Titulaires d'un dipl me  tranger permettant l'exercice de la m decine dans le pays d'obtention ou d'origine et en stage hospitalier au titre de la pr paration d'une DFMS ou DFMSA en France

**Niveau d'entr e au dipl me**

4 (Bac)  5 (Bac +2)  6 (Bac+3)  6 (Bac+4)  7 (Bac+5)  8 (bac+8)  Hors niveau

**Niveau de sortie du dipl me au RNCP**

4 (Bac)  5 (Bac +2)  6 (Bac+3)  6 (Bac+4)  7 (Bac+5)  8 (bac+8)  Hors niveau

**Niveau de sortie du dipl me reconnu par l'Universit  d'Angers :**

**D bouchant sur un m tier et correspondant en terme de responsabilit , d'autonomie et de technicit ,   celui d'un :**

(Bac)  (Bac +2)  (Bac+3/4)  (Bac+5)  (bac+8)

**Ne d bouchant pas sur un m tier mais sur une Sp cialisation (comp tences transversales ou compl mentaire   vis e R pertoire sp cifique) :**

Hors niveau

## Conditions d'admission

**Capacit  d'accueil (effectif maximum) : 36 max soit 9 par universit **

**Seuil d'ouverture p dagogique (effectif minimum) : 6 par universit **

**Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits minist riels) :**

### **Procédure de recrutement**

#### **Composition de la commission de recrutement :**

Elle est composée de membres figurant dans ce tableau.

<b>NOM et Fonction au sein de la commission</b>	<b>Université de rattachement</b>	<b>Statut</b>	<b>E-mail</b>
Pr SAUVAGET Anne	NANTES	PUPH	
Pr GOHIER Bénédicte	ANGERS	PUPH	
DR GUITTENY Marie	NANTES	PH	

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, ...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

### **Individualisation des parcours :**

OUI  NON

Une Validation des Acquis personnels, pédagogiques et professionnels pourra être étudiée pour les candidats n'ayant pas le titre d'accès (Décret du 23 août 1985) : Aides-soignants, pair-aidants...(Professionnels infra Bac+2).

Le Service Formation Continue - Pôle Santé met à disposition des stagiaires le dossier de candidature à télécharger sur le site Internet.

## Objectifs pédagogiques et professionnels

### **Objectif(s) du diplôme :**

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de/d' :

- Reconnaître la crise suicidaire
- Identifier les facteurs de risque, d'urgence et de danger
- Prendre en charge la crise suicidaire
- Participer à la prévention des conduites suicidaires
- Participer à la recherche en suicidologie.

### **Type d'emplois accessibles avec la certification (en sortie), secteurs d'activité, taille des structures employeuses :**

- Médecins urgentistes, médecins des armées, médecins du travail, médecins de santé publique, médecins scolaires, gynécologues obstétriciens, médecins conseil...
- Médecins Vétérinaires
- Sage-Femmes
- Psychologues
- Infirmiers et Infirmiers en Pratique Avancée
- Case managers



**M tiers/Profils concern s par la formation (en entr e) :**

- M decins urgentistes, m decins des arm es, m decins du travail, m decins de sant  publique, m decins scolaires, gyn cologues obst triciens, m decins conseil...
- M decins V t rinaires
- Sage-Femmes
- Psychologues
- Infirmiers et Infirmiers en Pratique Avanc e
- Case managers

## Organisation de la formation

**Dur e totale de la formation : 100 heures**

Enseignements th oriques et pratiques en pr sentiel : 80

Enseignements   distance : 0

Tutorat :

Stage : 16

Examens/soutenance :4

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors dur e totale formation) :

**En alternance** (*hors contrat de professionnalisation et apprentissage*) :

Modalit  de formation qui se caract rise par l'acquisition organis e et progressive de comp tences dans le cadre d'activit s formatives et professionnelles. Celles-ci se d roulent en alternance en centre de formation (ou   distance) et en entreprise.

 OUI NON**Calendrier de la formation** (*d but, fin, regroupements, nombre de sessions,...*):

21 novembre au 7 juin 2024

**Calendrier Universitaire :** Annuel : sur 1 ann e universitaire Pluriannuel : sur 2 ann es universitaires Autre : pr cisez

## Programme détaillé

Dates	Lieu	Thèmes	Intervenants
<b>Mardi 21 novembre 2023</b> 15h00-18h00	Angers	Présentation du DIU Suicide et tentative de suicide : position du problème, définitions, terminologie La crise suicidaire	Angers Pr B Gohier
<b>Mardi 05 décembre 2023</b> 15h00-18h00	Angers	Evaluation du potentiel suicidaire Place de l'hospitalisation	Angers Dr Godier Dr Le Gal
<b>Mardi 09 janvier 2024</b> 15h00-18h00	Angers	Mise en situation	Dr Godier Pr B Gohier
<b>Mardi 20 février 2024</b> 15h00-18h00	Nantes	Travail en Réseau REPERE 44 Expérience de la Psychiatrie de Liaison théorie et pratique	Dr Benoît Maillet Dr Guitteny + autre professionnel
<b>Mardi 12 mars 2024</b> 15h00-18h00	Nantes	Comment travailler avec les familles confrontées à la crise suicidaire d'un proche ou à un suicide - théorie et pratique	Dr Kahina Yebbal + autre professionnel
<b>Mardi 03 avril 2024</b> 15h00-18h00	Nantes	Suicidologie aux Urgences	Dr Alain Mezouari
<b>Mardi 14 mai 2024</b> 15h00-18h00	Angers/Nantes	Sujets de mémoire : groupe d'Angers à Angers et groupe de Nantes à Nantes	Angers / Nantes
<b>Mercredi 11 septembre 2024</b> 14h00 - 18h00	Angers	Soutenance des mini-mémoires (Session 1)	Pr Gohier Pr Sauvaget
<b>Mercredi 25 septembre 2024</b> 14h00 - 18h00	Nantes	Soutenance des mini-mémoires (Session 2)	Pr Gohier Pr Sauvaget

session 1 Nantes : 14 et 15 décembre 2023

session 2 Angers : 08 et 09 février 2024

session 3 Brest : 11 et 12 avril 2024

session 4 Rennes : 6 et 7 juin 2024

## Mod lisation Apog e

NOM																					
Ann�e universit�aire Date de la CFVU																					
Libell�	Nature	Charges enseignements								Co ef.	Session 1				Session 2				Remarques		
		Participe aux Charges	Heures E.learning	Heures CM	Heures TD	Vol/Etud	Mutualis�		Co anim�		CT			CC		CT				CC	
							O/N	Avec			N	Natu	Dur�e	Co ef.	Co ef.	Natu	Dur�e	Co ef.		Rep	Co ef.
	MATI BLOC MODU	O/N				Total	O/N	Si oui avec quell e forma tion	Non ou Nbre d'intervena nts		ECR (�crit) ORA (Oral)					ECR (�crit) ORA (Oral)					
Neant																					
<b>EXAMEN</b>											ECR			1							
<b>EXAMEN</b>											ECR m�moi re			1							
<b>EXAMEN</b>											ORAL			1							

## Équipe pédagogique prévisionnelle

**Voir déroulé**

## Scénario pédagogique

La formation se compose de 4 modules (Tronc commun) et d'1 séminaire local (4 modules et 1 séminaire local en présentiel ; 0 module en e-learning ; 0 module en visioconférence).

## Modalités d'évaluation et de validation

Pour rédiger cette partie, se reporter au [Guide d'élaboration des référentiels d'activités, de compétences, d'évaluation.](#)

### § EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b>  <i>décrit les situations de travail et les activités exercées</i>	<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b>  <i>identifie les compétences qui découlent du référentiel d'activités</i>	<b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b>  <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		<b>MODALITÉS</b>	<b>CRITÈRES et INDICATEURS</b>

Module(s) concerné(s) Ou Blocs de compétences concernés	Coef	Modalités d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport, ...)	Evaluation en ligne ou en présentiel ?	Critères d'évaluation	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)

### Jury de soutenance :

Le jury de soutenance est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Il est composé des membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr SAUVAGET Anne	NANTES	PUPH	
Pr GOHIER Bénédicte	ANGERS	PUPH	
DR GUITTENY Marie	NANTES	PH	

### § **CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)**

Pour être déclaré admis au DU « » il faut :

#### **Article 1 : Tenue des épreuves**

Le jour, l'heure et le lieu des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

#### **Article 2 : Sujets des épreuves**

Les sujets des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au Service Formation Continue - Pôle Santé à l'exception des examens nationaux.

#### **Article 3 : Notation**

L'examen comprend :

- Un contrôle continu (Trois évaluations écrites) qui portera sur les modules précédents noté sur 20 points, coefficient 1.

- Un mémoire noté sur 20 points, coefficient 1.

- Une soutenance de mémoire, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de présentation du travail et 10 minutes d'échanges avec le jury), notée sur 20 points, coefficient 1

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (Soit 10 sur 20 points) dans chacune des épreuves.

L'assiduité est laissée à l'appréciation du responsable de formation.

Elle sera déterminée, pour les heures en présentiel, au vu des signatures par demi-journée sur la feuille d'émargement.

La deuxième session est uniquement ouverte aux stagiaires ajournés à la première session et à ceux n'ayant pu s'y présenter pour des raisons de force majeure (maladie, congés maternité et paternité, obsèques), motivées sur justificatif(s) au plus tard dans la semaine suivant l'épreuve. Toute note supérieure ou égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) sera conservée si une 2e session est prévue.

## § COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr SAUVAGET Anne	NANTES	PUPH	
Pr GOHIER Bénédicte	ANGERS	PUPH	
DR GUITTENY Marie	NANTES	PH	

### **Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)**

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

### **Dans le cadre spécifique d'un projet d'enregistrement aux répertoires nationaux (RNCP, RS)**

Un candidat doit être évalué par un jury composé, à minima, de deux membres sans aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat.

La composition du jury doit garantir son indépendance pleine et entière et prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Un minimum de 50 % de ses membres doit être extérieur au parcours de formation et, si cela est possible, à l'organisme certificateur (ou aux co-certificateurs du réseau) et à celui qui a assuré la formation (ou ceux qui sont habilités par le certificateur à assurer la formation).

Parmi ses membres : des professionnels qualifiés (employeurs et/ou salariés confrontés aux situations de travail réelles).

**NOTA** : dans le cadre d'un projet d'enregistrement au **RNCP**, un jury devra être constitué pour la validation de chaque bloc, sur la base d'un référentiel d'évaluation par bloc.

## § SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

**Une deuxième session est organisée**

## Coordination, suivi et évaluation du dispositif

### Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

*Dans la version finale qui sera soumise aux instances, les noms des personnes seront retirés pour éviter de repasser en CFVU en cas de changement.*

Elle est composée de membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr SAUVAGET Anne	NANTES	PUPH	
Pr GOHIER Bénédicte	ANGERS	PUPH	
DR GUITTENY Marie	NANTES	PH	

### Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

### Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants du SCAFOP, ou encore du SUIO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction au sein de la commission	Université de rattachement	Statut	E-mail
Pr SAUVAGET Anne	NANTES	PUPH	
Pr GOHIER Bénédicte	ANGERS	PUPH	
DR GUITTENY Marie	NANTES	PH	

## Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

**DU Complet**    Oui     Non

**Chaque UE/module correspond a un programme DPC :**    Oui     Non

## Inscription aux Répertoires nationaux

**RNCP :**                    Oui     Non     En cours     En projet

**Répertoire Spécifique :**    Oui     Non     En cours     En projet



## Tarifs

### **Tarifs de la formation** (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DU complet	1250 €	625 €	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

*Montants forfaitaires exonérés de TVA.*

## Budget prévisionnel

ua' FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ D'ANGERS		DIU Etudes et Prises en charge des conduites suicidaires		
Bénédicte GOHIER		Faculté de Santé		
	Niveau	L & LP	M	Validité
		0	0	✘
<b>RECETTES</b>				<b>9 375,00 €</b>
<b>Inscription à la totalité de la formation</b>		nb. stagiaires	Tarif	Total
	Financement entreprise/Opca PEC employeur	6	1 250,00 €	7 500,00 €
	Tarif individuel salarié	0	1 250,00 €	- €
	Interne	3	625,00 €	1 875,00 €
	<b>Total :</b>	<b>9</b>		<b>9 375,00 €</b>
		nb. inscriptions	Tarif	Total
	<b>Inscription par module</b>			- €
<b>DÉPENSES</b>				<b>9 029,80 €</b>
<b>&gt;&gt; Personnel enseignants</b>		nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD
	<b>Responsabilité pédagogique</b>	0,00	10	10,0
	Professeurs Universitaires uniquement Angers		0	0,0
	Maitre de Conférence uniquement Angers			0,0
641				
642		0	0	0
	Sous-total			<b>2 421,00 €</b>
	<b>Enseignement Vacataire</b>			
641	Enseignants titulaires fonction publique		10,00	10,0
642	Autres intervenants non fonction publique		0,00	0,00
	Enseignants titulaires fonction publique non payé		0,00	0,00
	Autres intervenants non fonction publique non payé		0,00	0,00
	Sous-total	0,00	10,00	<b>10,00</b>
	<b>Encadrement stagiaires / Tutorat</b>		heures de tutorat / stagiaire	
		Nb. stag.encadrés	nb. heures TD	
641	Enseignants titulaires	0	0,0	0,0
642	Autres intervenants	0	0,0	0,0
	Sous-total	0	0,0	<b>0,0</b>
	<b>Prestation de service par conventionnement</b>	nb. jours	tarif journalier	
	Entreprise, Association			- €
				- €
				- €
			Total h TD	<b>10,0</b>
				<b>434,80 €</b>
	<b>&gt;&gt; Personnel administratif</b>	Nbre d'heure /forfait	Taux/ Nbre d'étudiant	
	Charges personnels FC	6	145,00	870,00 €
	Lab UA	0	45	- €
	Service Marketing	6	45	270,00 €
	Service Soutien	6	689	4 134,00 €
	Cout de supports	0	1403	- €
			2327	
			<b>Total poste personnel Adm :</b>	<b>5 274,00 €</b>
	<b>&gt;&gt; Fonctionnement Charges directes</b>			
606	Achat, fourniture et matériaux	450,00 €		
613	Location	- €		
606	Services Lab UA spécifique	- €		
623	Publicité / Communication	- €		
613	Location All SIM	- €		
625	Déplacement, missions, réception	450,00 €		
628		- €		
628	Divers	- €		
	<b>Total fonctionnement :</b>	<b>900,00 €</b>		
<b>RÉSULTAT GLOBAL UA</b>				<b>345,20 €</b>

## Marketing/Communication/Commercialisation

Un RDV sera organis  **avec le P le marketing et commercial du SCAFOP**, une fois le projet valid  par les instances universitaires.

Il permettra d'identifier les besoins en mati re de communication et **de mettre en place un plan d'actions**.